



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Rappel

Direction des relations et des ressources humaines

Affaire suivie par : Sonia Charles

Tél : 01 57 02 62 77

Mél : electionprofessionnelles2022@ac-creteil.fr

Texte adressé à l'ensemble des chefs d'établissement, directeurs d'école, directeurs de CIO, responsables de structure

Références :

- Circulaire MENH2220710C du 27-7-2022 relative à l'organisation des élections professionnelles
 - Bulletin académique du 22 septembre 2022
-

Le 10 octobre au plus tard, la liste des électeurs de votre communauté de travail vous sera adressée via la boîte fonctionnelle de la structure. Il vous appartient d'afficher ces listes le **11 octobre (date impérative)**.

Pour rappel, les organisations représentant les personnels sont habilitées à vérifier leur bon affichage. En outre, la date du 11 octobre fait partir le délai de demande de modification des listes (fin des demandes le 24 octobre).

Les réclamations doivent être adressées, en fonction de la situation de l'agent, au contact ci-dessous :

Enseignants du premier degré (tit. ou contractuels) :

- affectés en Seine-et-Marne : electionspro-1erdegre77@ac-creteil.fr
- affectés en Seine-Saint-Denis : electionspro-1erdegre93@ac-creteil.fr
- affectés dans le Val-de-Marne electionspro-1erdegre94@ac-creteil.fr

Enseignants du second degré, CPE, psy titulaires ou contractuels electionspro-2nddegre@ac-creteil.fr

Assistants d'Education : electionspro-aed@ac-creteil.fr

AESH affectés en Seine et Marne : electionspro-aesh77@ac-creteil.fr

AESH affectés en Seine-Saint-Denis : electionspro-aesh93@ac-creteil.fr

AESH affectés dans le Val-de-Marne : electionspro-aesh94@ac-creteil.fr

ATSS titulaires ou contractuels electionspro-atss@ac-creteil.fr

Maîtres et doc. 1^{er} et 2nd degré de l'enseignement privé : electionspro-ensprive@ac-creteil.fr

Personnels de direction et inspecteurs electionspro-perdirinsp@ac-creteil.fr

Pour le recteur et par délégation,

Mehdi CHERFI

Directeur des relations et des ressources humaines